



Le Trivico^Courtois

n°18 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Janvier 2021



Le mot des élus

Cette année, la cérémonie de vœux qui fait partie de la tradition républicaine n'a pas pu avoir lieu pour cause de pandémie. Nous n'avons pu vivre ce moment de convivialité et d'échanges et nous le regrettons. L'année éprouvante qui vient de se terminer ne sera pas celle du renoncement et de la résignation. La vie est un combat, pas un abandon. Il y aura toujours une force nouvelle qui nous permettra d'avancer dans la direction que nous nous sommes fixée. Le respect d'un côté, l'audace de l'autre, ce sont deux termes qui constituent la tonalité que nous entendons donner à l'action municipale dans notre village. Notre premier potentiel, c'est vous. Notre commune vit au rythme de ceux qui la font vivre chaque jour. C'est l'action et le civisme de tous qui rend Saint-Trivier agréable, actif et solidaire...

Le mot du Maire

Mes premiers mots de Maire en ce début d'année 2021 seront de vous renouveler mes meilleurs vœux et ceux du Conseil Municipal pour cette nouvelle année.

Un début d'année, qui malheureusement nous oblige, compte tenu des règles sanitaires, à poursuivre dans notre mode de vie « adapté » depuis mars 2020, mais aussi, à nous préparer à un renouveau ; celui de jours meilleurs.

Des jours qui nous verront tous rebondir et gommer les effets de cette pandémie.

Je veux croire quand même à une belle année et je vous assure que l'équipe municipale, élue en mars 2020, se mobilise (et se mobilisera) afin qu'elle le devienne pour chacun d'entre vous...

Je formule le vœu que nous puissions tous très vite repartir dans des projets de vie, avec le plaisir de partager et échanger à nouveau autrement que par téléphone, courriel, visioconférence...

Revoir très vite nos commerçants, nos

services, nos artisans, nos agriculteurs, nos responsables économiques, nos enseignants, nos associations, nous tous, maîtriser l'avenir, avec la lueur d'optimisme qui nous manque tant ces derniers mois.

Ce numéro 18 du journal municipal, vous apportera la preuve que nous gardons le cap, celui de préparer, dans l'intérêt des Trivico^Courtoise et Trivico^Courtois, l'avenir de notre chère Commune, celle qui nous a vus naître, mais aussi celle qui nous a adoptés.

Prenez soin de vous et des vôtres, gardez le moral et 2021 sera l'année du renouveau, c'est ce que je vous souhaite chaleureusement.

Une pensée toute particulière pour tous ceux qui souffrent moralement, physiquement et économiquement en les invitant à avoir courageusement confiance en l'avenir.

Bonne année et bonne santé.

Michel BRUNET

Focus sur...

PHILIPPE MARCON

Le conseil municipal de Saint-Trivier-de-Courtes a perdu un des siens. Philippe MARCON, élu en mars 2020 sur la liste SAINT-TRIVIER DYNAMIQUE, nous a brutalement quittés le 24 décembre.

Philippe, en grand amoureux des fleurs qu'il était, avait accepté de prendre la présidence du Comité de Fleurissement. Lors de la séance du conseil municipal du 7 janvier, un moment de recueillement a été observé afin d'honorer sa mémoire.

OPÉRATION BRIOCHES AU PROFIT DE L'ADAPEI

L'opération brioches de l'ADAPEI s'est déroulée le dimanche 11 octobre 2020 sur la place du marché.



Françoise, Joël, Catherine, Aurélie, Christian et Philippe, élus municipaux, se sont mobilisés pour assurer la vente de 100 brioches fabriquées par un artisan local. Quelques cafés ont été vendus ce qui a permis de reverser une somme de 338 € à l'ADAPEI.

BANQUET 2021 DES CONSCRITS

En raison de la crise sanitaire actuelle, la classe 1981 a décidé de repousser le banquet qui devait avoir lieu en février. Les organisateurs espèrent pouvoir l'organiser pendant les vacances de la Toussaint 2021. Pour tous renseignements, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : conscritsde81@gmail.com

DÉJECTIONS CANINES

La mairie va ajouter à plusieurs endroits de la commune, des corbeilles / distributrices de sachets pour les déjections canines. Les trottoirs et autres espaces herbeux de la commune ne sont pas des « **crottoirs** » et il est demandé à chaque propriétaire de chien d'être un maître responsable, de ramasser et mettre dans les corbeilles les déjections de son animal.

Nous vous rappelons qu'il existe dans deux endroits de la commune, au Petit Tour et à l'Esplanade de La Poste des canisites, espaces réservés aux besoins de vos animaux. Dans les canisites, vous devez également ramasser les déjections.

Pour rappel, « oublier » de ramasser peut vous coûter 68 €.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION JOUR DU MARCHÉ

Le stationnement et la circulation sont interdits de 6h30 à 13h30 le dimanche, jour du marché. Toute la Grande Rue est dans l'emprise du marché et il n'est pas rare d'y trouver des véhicules stationnés ou qui traversent la Grande Rue malgré les panneaux qui rappellent ces interdictions. Stationnement et circulation sont interdits par Arrêté Municipal du 11 décembre 2012.

Cette infraction est passible d'une contravention de classe 2 et si le stationnement du véhicule est gênant, il peut être enlevé par la fourrière. Il est également interdit d'accéder dans la Grande Rue, en enlevant les barrières, avant 13h30, au risque



Nouvelle secrétaire générale

Fanny GENTIL est depuis le 15/09/2020 notre nouvelle secrétaire générale. Titulaire d'un BTS de comptabilité gestion, elle a travaillé en tant qu'assistante de direction et comptable pendant 12 ans et les 5 dernières années, s'est spécialisée dans le bâtiment. En 2019, elle a obtenu le diplôme du GEAB [Gestionnaire d'Entreprise Artisanale du Bâtiment].

Elle réside en couple à Pont-de-Vaux et a 3 enfants : un grand de 15 ans et des jumeaux de 11 ans. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune pour la gestion de la mairie.

de blesser les forains qui démontent leurs stands. La commune étant équipée de la vidéo surveillance, il est possible de constater les infractions et de verbaliser.

UN NOUVEAU CONSEILLER

Monsieur Jean-Yves BOUILLOUX, quinzième candidat sur la liste « SAINT-TRIVIER DYNAMIQUE » est entré au conseil municipal. Jean-Yves connaît bien le fonctionnement de la commune car il a déjà été conseiller municipal de 2014 à 2020. Il exploite une ferme à Saint-Trivier, route de Curtillière. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.

ÉTAT CIVIL

En raison des contraintes imposées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), l'état civil de la commune ne paraîtra plus dans le Trivicourtois.



Travaux

Résidence « La Grange Pourret »

L'opération réhabilitation de la résidence « La Grange Pourret » a commencé en début d'année 2021. Les travaux, engagés par DYNACITE, consistent à rénover toutes les salles de bains en installant des bacs à douche extra plats, des sèche-serviettes, des cuvettes de wc suspendues. Toutes les robinetteries, les portes palières et les portes de placard de chaque appartement seront changées. Tous les espaces communs seront rénovés et le hall d'entrée agrandi afin de rendre ces lieux plus conviviaux. À l'entrée du hall, de nouvelles portes battantes seront installées. Les radiateurs des communs seront remplacés. Une Pompe à Chaleur réversible (PAC) sera mise en place dans la salle polyvalente, ce qui permettra de supprimer les radiateurs dans cette pièce. Le bâtiment sera isolé par l'extérieur. Le parc de stationnement des véhicules sera réaménagé.

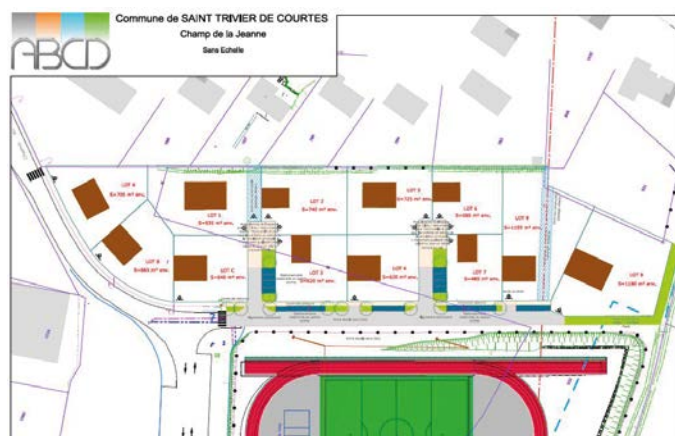
Ces travaux peuvent être réalisés grâce à des subventions, notamment celle de l'APICIL, de Malakoff Humanis et d'AG2R pour un montant total de 300 000 €. La CARSAT octroie un prêt à taux zéro de 180 000 €. Le CCAS interviendra à hauteur de 92 000 € sur ses fonds propres. Le montant des travaux restant à charge du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) sera inclus dans les annuités que verse le C.C.A.S au bailleur social Dynacité.

Lotissement du Champ de la Jeanne

Le lotissement du Champ de la Jeanne, situé près du stade multi-activités sportives, est terminé.

Toute la voirie a été bitumée et les plantations sont faites. 9 lots de 480 m² à 1180 m² ont été créés pour des prix allant de 25 000 € à 48 000 €.

Les réverbères de ce lotissement sont à énergie



solaire. Plusieurs lots sont déjà réservés et des compromis de vente signés. La commercialisation de ces terrains est effectuée par la mairie.

Pour tous renseignements :

Appelez le 04 74 30 70 32 aux heures d'ouverture du bureau.

Travaux au collège

Depuis quelques semaines est apparu un panneau de travaux sur le muret d'entrée du collège.

En effet le département procède à un réaménagement avec une mise aux normes des conditions d'accessibilité et d'accueil pour les élèves, les parents d'élèves ainsi que pour les différents prestataires du Collège.



Dans cette réhabilitation est prévue une nouvelle infirmerie, un bureau plus agréable et spacieux pour une assistante sociale. Les anciens locaux seront répartis pour différentes tâches, notamment l'accueil des parents lors de rencontres avec les professeurs, dans un souci de tranquillité et de confidentialité.

Tous ceci sera livré et opérationnel début du printemps 2021.

Les travaux de la boulangerie

La commune a convenu avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) un portage étalé sur 10 ans pour l'acquisition à la succession VIOLY de l'ancienne boulangerie. Les travaux de rénovation de l'espace professionnel seront pris en charge par la commune et le preneur disposera des locaux dans le cadre d'un bail commercial. Il devra installer à ses frais son activité de Pâtisserie - Boulangerie-Salon de thé.

La réhabilitation a débuté en début d'année. L'ouverture de ce commerce est prévue pour le printemps.

Actualités

Dépistage COVID

La commune de Saint-Trivier-de-Courtes a organisé les 18, 19 et 20 décembre, un centre de dépistage COVID 19. Durant 3 jours, 220 personnes sont venues se faire dépister.

Masques, tests et tous les matériels utiles à ce dépistage ont été fournis par la Région.

La commune avait en charge de trouver les testeurs, les bénévoles pour s'assurer de la bonne organisation... Elle devait également fournir les chapiteaux, tables, chaises, branchements électriques... Les élus se sont succédés pendant ces trois jours pour assurer le bon fonctionnement de ce dépistage.



Les tests ont été effectués par le cabinet infirmier du Pôle Santé de La Poype et les employées de la pharmacie Joseph.

Lutte contre l'habitat indigne

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, le gouvernement a souhaité mettre en place un numéro unique national, le **0 806 706 806** [appel non surtaxé]. Ce numéro permet à chaque personne d'être mise en relation directement avec un conseiller juriste de son ADIL locale. Ainsi, si une personne indique résider dans le département de l'Ain, son appel sera automatiquement relayé vers le standard téléphonique l'ADIL de l'Ain.

Ce numéro, complémentaire à la ligne téléphonique de l'ADIL 01 (04 74 21 82 77), vient renforcer une action visant à sensibiliser et informer le public sur les problématiques liées à l'habitat dégradé.

Dans le cadre de sa mission de service au public et à partir des informations transmises par la personne, l'ADIL de l'Ain explique à celle-ci ses droits et obligations, lui indique les démarches à mettre en œuvre et travaille avec l'ensemble des acteurs présents au sein du Pôle de lutte contre l'habitat indigne.

Afin d'assurer une réponse à toute demande sur ce numéro dédié, si un appel ne peut pas aboutir, la personne est invitée à laisser ses coordonnées téléphoniques et l'ADIL de l'Ain reçoit une notification de demande de rappel.



Union Commerciale et Artisanale de Saint-Trivier-de-Courtes

Malgré le contexte de cette année, la CCI de l'Ain a organisé, pour la 24^e année de suite, un challenge avec toutes les unions commerciales des communes. Quinze d'entre elles se sont présentées dont l'Union Commerciale et Artisanale de Saint-Trivier-de-Courtes.

Le but était de présenter une action qui avait été faite ces 2 dernières années dans leur commune en détaillant son organisation, son coût et ce que cela allait rapporter à l'association. Le jury était composé de représentants élus du commerce et de partenaires.

L'UCAST a décidé de présenter le Flashmob d'Halloween qui avait été fait en partenariat avec l'ACCL et Trividanse ce qui a donné un joli coup de publicité à tout le monde.

Les prix étaient attribués selon 5 critères : dynamisme de l'association, actions de communication, actions partenariales, stratégie et action phare représentée. L'UCAST s'est classée 3^e et s'est vu remettre le prix Coup de Cœur du jury accompagné d'un chèque de 300 euros.

Félicitations à toute l'équipe de l'Union Commerciale !



L'Accueil de Jour ADMR

« Lou Vénou », Pays de Bresse

L'Accueil de Jour s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées âgées de plus de 60 ans. Après un premier temps de visite de la structure puis un entretien au domicile par l'infirmier coordinateur, les bénéficiaires peuvent s'inscrire à la journée ou à la demi-journée.

Les prises en charge se déroulent sur deux sites :

- ▶ **Saint-Trivier-de-Courtes**, le lundi et le jeudi ;
- ▶ **Montrevel-en-Bresse**, le mardi, le mercredi et le vendredi.

La journée s'articule autour de différentes activités sollicitant la mémoire, la concentration, la motricité en respectant les désirs des personnes accueillies ; le repas du midi est servi sur place et le transport assuré par la structure. Un temps de répit est ainsi rendu possible aux aidants, permettant le maintien à domicile du malade. Les qualifications diverses des membres de l'équipe soignante permettent une prise en charge adaptée à chacun.



Pour toute question :

contacter l'infirmier coordinateur
au 06 71 40 93 06 ou par mail
accueil@aj.fede01.admr.org

Maison FRANCE SERVICES

La Poste de Saint-Trivier-de-Courtes en collaboration avec l'État a été labellisée Maison France Services. Elle était auparavant Maison des Services Au Public (M.S.A.P) Les Maisons France Services sont un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Ce label France Services vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.



De gauche à droite :
Isabelle Pelus et Émilie Masson

Le label France Services permet de trouver dans chaque guichet polyvalent, un socle minimum de services garantis et un accueil identique. Il est possible de solliciter les services de neuf partenaires de l'État.

Dans la Maison France Services de Saint-Trivier, vous êtes accueillis par Mmes Isabelle PELUS et Émilie MASSON, deux agents spécialement formés pour vous accompagner dans vos recherches.

Vous pouvez contacter les partenaires suivants :

- ▶ La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- ▶ La Caisse Nationale d'Allocation Familiales
- ▶ La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- ▶ La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- ▶ La Poste
- ▶ La Direction Générale des Finances Publiques
- ▶ Pôle Emploi
- ▶ Le Ministère de la Justice
- ▶ Le Ministère de l'Intérieur

La Maison France Service est ouverte :

les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h.

Infos Agglo

Les Points Info Emploi (PIE), vos alliés pour retrouver un emploi

Implantés à Bourg-en-Bresse, Viriat, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg, Montrevel-en-Bresse et Saint-Trivier-de-Courtes, les Points Info Emploi proposent un accompagnement à la recherche d'emploi, de stage ou de formation. Les conseillers sont disponibles sans rendez-vous aux horaires d'ouverture des permanences. Ils peuvent aider à la définition d'un projet professionnel, à la rédaction de CV ou de lettre de motivation, préparer un entretien. Les chercheurs d'emploi bénéficient aussi du réseau des partenaires des PIE et leurs offres d'emploi. Ce service de la Communauté d'Agglomération est proposé avec le concours financier de Fonds Social Européen, du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville.

Renseignements à Saint-Trivier de Courtes

234 rue de l'Ancien collège
lundi de 14 h à 16 h 30 et jeudi de 9 h à 12 h
Contact Muriel BANSILLON au 06 87 02 61 81

Zoom

Pôle territorial Bresse

Antenne de Montrevel-en-Bresse

Cité administrative
Place de la Résistance
01340 Montrevel-en-Bresse
Ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 04 74 25 68 98
Courriel : polebresse@ca3b.fr

Antenne de Saint-Trivier de Courtes

La Carronnière
58, route de Chalon
01560 Saint-Trivier-de-Courtes
Ouvert les mardis et jeudis
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 04 74 30 77 41

Rénovation énergétique

Vous rénovez ? La CA3B vous aide.

La Communauté d'Agglomération accompagne et finance la rénovation énergétique des logements via le service « Mon Cap Énergie ». En cette fin d'année, les dispositifs évoluent avec désormais des aides financières pour tous les propriétaires sans condition de ressources.

L'ACCOMPAGNEMENT MON CAP ÉNERGIE OBLIGATOIRE

Pour bien rénover, rien de mieux que d'être bien accompagné. C'est le rôle de Mon Cap Énergie qui est le passage obligé pour bénéficier des aides. Un conseiller se déplacera à votre domicile pour dresser un état des lieux complet des travaux à prévoir. Il en coûtera 149 € pour le porteur de projet. Chacun est ensuite libre de choisir l'artisan qu'il souhaite sous réserve qu'il soit labellisé RGE [reconnu garant de l'environnement].

Il y a trois dispositifs d'aides

- ▶ **Dispositif fonds isolation** : les travaux financés sont l'isolation des façades, des planchers, des combles et le remplacement des portes et fenêtres.
- ▶ **Dispositif fonds énergie renouvelables** : équipement en poêle à bois, géothermie, éolien, panneaux solaires
- ▶ **Opération programmée d'amélioration de l'habitat** : rénovation énergétique et adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Communication de la CARSAT

Les orientations de la Branche Retraite s'inscrivent dans un axe de prévention et d'accompagnement des effets du vieillissement, avec pour objectif de contribuer à l'émergence de nouvelles initiatives répondant aux besoins des retraités socialement fragilisés, relevant des GIR 5 et 6.

Par décision du Directeur Général du 25 juin 2020, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes, a accompagné l'ADMR des Pays de Bresse à Saint-Trivier-de-Courtes, pour l'achat d'un véhicule destiné aux bénéficiaires de l'accueil de jour « LOU VENO », sous la forme d'une subvention de 12 450 €.

Nouveau mode de financement du service public de collecte et du traitement des déchets

En application d'une décision du Conseil de Communauté le premier juillet 2019, le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a évolué en 2020. Le mode de financement déjà appliqué pour 90 % des habitants de la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse [CA3B] est ainsi étendu à tous. Le mode de financement du service public de collecte pour l'ensemble de l'Agglomération est désormais la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La notification de la participation de l'ensemble des administrés de l'Agglomération au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) interviendra désormais une fois par an au mois de septembre au même moment que la taxe foncière et couvrira l'ensemble de l'année. La TEOM est calculée sur la base de la valeur locative cadastrale des logements. En conséquence, la facture de redevance d'enlèvement des ordures ménagères reçue à l'automne 2019 était la dernière dont les administrés des communes de l'ex-Communauté de Communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes [ComCom] devaient s'acquitter.

Le service de collecte demeure identique, le tri des emballages plastiques, des papiers-journaux et du verre est toujours en vigueur. La collecte des ordures ménagères est effectuée chaque semaine par le personnel intercommunal.

L'équipe de la gestion des déchets de la CA3B est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pour réaliser, pour les ménages le sollicitant, des simulations financières TEOM. Un simulateur est également disponible sur le site internet de la CA3B www.ca3b.fr



N'hésitez pas à la contacter au numéro vert 0800 86 10 96 ou par courriel infodechets@ca3b.fr.



Voie verte

La société INTERRA a été missionnée par la CA3B pour conduire les études et les travaux relatifs au prolongement de la voie verte entre Jayat et Saint-Trivier-de-Courtes.

Le chantier de prolongement de cette voie verte a commencé courant décembre et devrait s'achever d'ici la fin de l'été 2021. Partout où des parcelles agricoles jouxtent le projet, il a été prévu un renforcement de la structure de la voie afin de permettre d'y accéder en engin agricole et de continuer à exploiter les champs.

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (S.I.E.A)



Le SIEA, regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. À l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, il est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique. Cette dernière compétence, en phase d'industrialisation, a pour objectif de permettre à tous les Aindinois de profiter d'une infrastructure numérique performante : le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, Li@in.

Au service des communes, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences. Le SIEA en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, s'adapte, évolue, innove, offrant des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents. La commune de Saint-Trivier-de-Courtes est « fibrée », n'hésitez pas à faire votre test d'éligibilité.

Vœux des Sapeurs-pompiers

Le Centre de Secours de Saint-Trivier-de-Courtes vous souhaite une bonne année 2021.

Les causes sanitaires contraignantes ont malheureusement privé nos pompiers volontaires de se présenter physiquement chez vous pour leur tournée de calendrier. Malgré cela, la population a répondu présente. Le chef de Centre et ses sapeurs remercient les habitants de Saint-Trivier-de-Courtes et des communes alentour pour les dons effectués.

Si vous voulez donner de votre temps, et rendre service à la population, rejoignez le centre de Secours de Saint-Trivier.



**VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS,
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

Contact : Chef de Centre Lieutenant
HUTIN Hervé au 06 32 40 52 41



Saint-Trivier-de-Courtes hier et aujourd'hui...

